

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3741

5 décembre 2014

SOMMAIRE

Charger Lux HoldCo (Onshore) S.à r.l.	179533	MBT Luxembourg S.à r.l.	179528
Charme Investments S.C.A.	179537	Monlegeac S.A.	179528
Cleopatra Constructions S.à r.l.	179566	Mordred Capital S.A.	179526
Colombo Holdings S.A.	179568	Pahia S.A.	179522
Connect 4 Value	179567	Peinture Dave Feltus Sarl	179523
Helvetia Communication Participations S.A.	179525	Pischum S.à r.l.	179522
Hispakol S.A.	179527	Plastique 99 S.A.	179522
ICS InterComputing Services S.à r.l.	179533	Plaza Investment (Europe) S.à r.l.	179523
Ifos Investment S.A.	179527	Poesy S.à r.l.	179523
I & F Partners S.à r.l.	179523	Precitool Luxembourg S.à r.l.	179522
IFYS I S.A.	179524	Promenade Finance S.A.	179522
ILG S.A.	179526	Scala S.A.	179528
Ilmauria S.A.	179525	SJ Properties Chocolate LuxCo2 S.A.	179529
Immoparibas Royal-Neuve S.A.	179526	Sof-10 Starlight 20 GPB S.à r.l.	179555
Ingersoll-Rand Lux Roza	179524	Sun Microsystems Investments S.à r.l.	179530
Insight Securities S.A.	179524	Synergo S.A.	179529
Interpublic Group of Companies Holding (Luxembourg) S.à r.l.	179524	Tiger Infrastructure Europe Holding S.à r.l.	179541
IRE Hotel II HoldCo 1 S.à r.l.	179568	TLW Financial S.A.	179530
Isidos Investment S.à r.l.	179526	Tradol Investment S.A.	179530
Lions Gate International Motion Pictures S.à r.l.	179525	Travis Management S.A.	179529
LuxcoSITQ 2	179525	Travis Securities International	179530
Lux Valuation S.A.	179567	Trieste S.à r.l.	179531
LW Industry Park S.à r.l.	179526	UK Students 60 CR S.à r.l.	179527

Pischum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1813 Howald, 4, place de l'Indépendance.
R.C.S. Luxembourg B 143.946.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PISCHUM S.à r.l.

Référence de publication: 2014177911/10.

(140203897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Plastique 99 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 69.204.

Par la présente, veuillez acter ma démission en tant qu'administrateur de la société PLASTIQUE 99 S.A. en date de ce jour.

Mamer, le 30 juin 2013.

Norberto DE AZEVEDO MIRANDA.

Référence de publication: 2014177913/10.

(140204028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Precitool Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9180 Oberfeulen, 6, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 91.534.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Monsieur Paul BINSFELD

Le gérant

Référence de publication: 2014178765/11.

(140204350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Promenade Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 123.871.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2014178768/11.

(140205035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Pahia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 90.211.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PAHIA S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2014178739/12.

(140204848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Peinture Dave Feltus Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 14, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 104.641.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014178749/10.

(140204779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Poesy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 123.752.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Référence de publication: 2014178730/10.

(140205070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

I & F Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 9, Hauptstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 163.389.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRODESSE S.à r.l.
19, rue de la Gare
L-3237 BETTEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2014179232/13.

(140206056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2014.

Plaza Investment (Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 176.654.

Il est à noter que les associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Antoine de Oliveira e Castro de son mandat de gérant de la Société avec effet au 14 novembre 2014;
- de nommer Monsieur Benoit Galloro, demeurant professionnellement au Bahnhofstrasse 2, CH - 6300 Zug, Suisse, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 14 novembre 2014 et pour une durée indéterminée;

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de

Madame Stéphanie Duval, gérante
Madame Ghizlane Gryp, gérante
Monsieur Benoit Galloro, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Plaza Investment (Europe) S.à r.l.
Stéphanie Duval
Mandataire

Référence de publication: 2014178726/21.

(140204784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Interpublic Group of Companies Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 66.174.840,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 74.293.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Référence de publication: 2014179237/10.

(140205985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2014.

IFYS I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 159.367.

Les comptes annuels de 2013 ont été clôturés au 31 Décembre 2013 et approuvés lors de l'assemblée ordinaire des actionnaires au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme et sincère

Paddock Fund Administration S.A.

Référence de publication: 2014179240/12.

(140205971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2014.

Ingersoll-Rand Lux Roza, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 2.757.419.450,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 90.093.

En vertu d'un contrat de cession daté du 6 novembre 2014, INGERSOLL-RAND LUXEMBOURG UNITED, SARL a cédé l'intégralité des parts sociales qu'il détenait dans la Société à Ingersoll-Rand Lux International S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.053.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour INGERSOLL-RAND LUX ROZA**Un mandataire*

Référence de publication: 2014179247/15.

(140205332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2014.

Insight Securities S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 182.058.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale de la Société du 3 novembre 2014 que:

- La démission de Philip Anker en tant qu'administrateur de la Société a été acceptée avec effet au 3 novembre 2014.
- Tim Edwards, né le 5 avril 1965 à Bristol (Grande Bretagne), demeurant professionnellement au 160, Queen Victoria Street, EC4V 4LA, London, Royaume Uni, a été nommé administrateur de la Société du 3 novembre 2014 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014179236/17.

(140205783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2014.

Ilmauria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6238 Braidweiler, 11, rue Hicht.

R.C.S. Luxembourg B 118.170.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014179242/9.

(140206022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2014.

Helvetia Communication Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 97.687.

La Société a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes de la société Helvetia Communication Participations S.A. (RCSL B97687) avec effet immédiat.

Strassen, le 15 septembre 2014.

Référence de publication: 2014179223/10.

(140205288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2014.

Lions Gate International Motion Pictures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 185.480.

L'information suivante est à corriger auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg:

Le pays dans lequel l'associé unique de la Société, Lions Gate Entertainment Corp., est immatriculé est le Canada et non pas la Colombie comme cela a été indûment inscrit auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Lions Gate International Motion Pictures S.à r.l.

Mandataire

Référence de publication: 2014179262/14.

(140205938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2014.

LuxcoSITQ 2, Société Civile.**Capital social: EUR 130.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg E 3.967.

En date du 7 novembre 2014, les actionnaires de la Société ont décidé de nommer:

- Monsieur Daniel Boone, né le 28 janvier 1965 à Lille, France ayant pour adresse professionnelle 66, Boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme gérant de la Société, avec effet au 8 novembre 2014 pour une durée indéterminée.

Il est aussi à noter que Messieurs Jean-Jacques Josset et Jacob Mudde ainsi que Madame Jacqueline Kost, gérants de la Société, ont démissionné de leur poste de gérant avec effet au 8 novembre 2014.

En conséquence de quoi, le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

(i) Daniel Boone;

(ii) Jean-Philippe Gachet;

(iii) Tony Roy.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2014179265/21.

(140205632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2014.

**LW Industry Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Isidos Investment S.à r.l.).**

Siège social: L-2543 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 183.266.

—
Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 13 août 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 15 septembre 2014.

Référence de publication: 2014179276/11.

(140205629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2014.

ILG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 169.405.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 6 novembre 2014 que:

Le mandat du réviseur d'entreprises agréée Ernst & Young S.A. avec siège 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach a été renouvelé.

Il viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 septembre 2014.

Référence de publication: 2014179241/12.

(140205581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2014.

Mordred Capital S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 157.306.

—
EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'Administration du 31 octobre 2014 que la société CLERC S.A, Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable, ayant son siège social au 1, rue Pletzer, L-8080 Bertrange, inscrite auprès du Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B92376, a été nommée Réviseur d'entreprises.

Le mandat du Réviseur d'entreprises prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2020.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 19 novembre 2014.

Référence de publication: 2014179284/14.

(140205991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2014.

Immoparibas Royal-Neuve S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 31.237.

—
Extrait des décisions de l'actionnaire unique du 4 septembre 2014

L'Actionnaire unique décide à l'unanimité d'accepter la démission en date du 30 août 2014 de Monsieur Carlo KIRSCH de son poste d'Administrateur.

L'Actionnaire unique décide de nommer en remplacement Mr Michel GONCALVES, né le 4 janvier 1976 et ayant comme adresse professionnelle 50, avenue JF Kennedy - L-2951 Luxembourg.

Le mandat de Mr Michel GONCALVES en tant qu'administrateur viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui examinera les comptes annuels au 31 décembre 2014.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014179245/17.

(140205339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2014.

Ifos Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 109.107.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'administration

Référence de publication: 2014179239/10.

(140205414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2014.

UK Students 60 CR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 173.529.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Référence de publication: 2014177237/10.

(140202374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Hispakol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 182.386.

Assemblée générale extraordinaire du 14 octobre 2014.

Il résulte de l'acte reçu par le notaire Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 14 octobre 2014, enregistré à Grevenmacher, le 20 octobre 2014, sous la relation GRE/2014/4073 de la société HISPAKOL S.A. (numéro RCS B182.386), ayant son siège social à L L-2449 Luxembourg, 22, Boulevard Royal, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée Générale accepte, la démission de:

- Monsieur Claudio RIVAS RUIZ CAPILLAS, de sa fonction d'administrateur,
- Monsieur Hassane DIABATE, de sa fonction d'administrateur,
- Monsieur Pablo Julián RUIZ de PERALTA CASALLO, de sa fonction d'administrateur-délégué, et
- PricewaterhouseCoopers, de sa fonction de commissaire aux comptes.

Deuxième résolution

L'assemblée Générale confirme à la fonction d'administrateur unique, en conséquence de ce qui précède:

- Monsieur Pablo Julián RUIZ de PERALTA CASALLO, avocat, né à Granada (Espagne), le 30 avril 1945, demeurant professionnellement au 22, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg).

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2020.

Troisième résolution

L'assemblée Générale nomme à la fonction de commissaire aux comptes:

- Monsieur Hassane DIABATE, administrateur de sociétés, né à Abidjan (Côte d'Ivoire), le 4 avril 1971, demeurant professionnellement au 4, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2020.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est close.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014179227/32.

(140205595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2014.

MBT Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 156.048.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels und Gesellschaftsregister Luxemburg.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 19. November 2014.

Für gleichlautende Abschrift
Für die Gesellschaft
Maître Carlo WERSANDT
Notar

Référence de publication: 2014179299/14.

(140205957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2014.

Scala S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 117.215.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement rendu en date du 6 novembre 2014, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme SCALA S.A., dont le siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, a été dénoncé en date du 11 novembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pierre-Yves MAGEROTTE
Le liquidateur

Référence de publication: 2014179460/16.

(140205375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2014.

Monlegeac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 97.464.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement à Bertrange le 18 novembre 2014 à 10 heures

Il résulte dudit procès-verbal que les sociétés CRITERIA Sàrl et PROCEDIA Sàrl et Monsieur Gabriel JEAN ainsi que la société MARBLEDEAL Luxembourg Sàrl ont démissionné de leurs fonctions d'administrateur, administrateur-délégué et de commissaire au compte avec effet immédiat.

Les administrateurs suivants ont été nommés pour une durée maximale de 6 ans:

- Maître Lex THIELEN, avocat à la Cour, né le 21 juillet 1962 à Luxembourg, domicilié professionnellement à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen,
- Monsieur Joe THIELEN, juriste, né le 20 novembre 1958 à Luxembourg, domicilié à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch,
- Madame Magalie HILCHER, employée privée, née le 5 janvier 1978 à Algrange (France), domiciliée à F-57280 Maizières-les-Metz (France), 21 Voie Romaine.

La société SAINT GERANT INVESTISSEMENT S.à r.l., ayant son siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le n° B 87458 a été nommée commissaire aux comptes de la Société pour une durée maximale de six ans.

Bertrange, le 18 novembre 2014.

Pour MONLEGEAC S.A.

Référence de publication: 2014179306/24.

(140205528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2014.

SJ Properties Chocolate LuxCo2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 121.381.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2014.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2014179468/14.

(140205285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2014.

Travis Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 178.234.

EXTRAIT

En date du 18 novembre 2014, l'actionnaire unique de la Société a approuvé la résolution suivante:

- Gerry Mullen, né le 26 juillet 1965 à Gaillimh (Galway - Irlande) et avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, 4^{ème} Etage, L-2540 Luxembourg est élu nouvel administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'année 2019.

- Il convient de noter que l'orthographe du nom de l'administrateur Wim Rits est désormais Wim Ritz

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Référence de publication: 2014179482/15.

(140205781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2014.

Synergo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 65.664.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 28 octobre 2014 au siège social de la société, il a été décidé:

Selon l'Article 10 des statuts et suite à la démission de deux des administrateurs de la Société, le conseil d'administration est considéré déchu de ses fonctions.

Au vu de ce qui précède, l'assemblée nomme avec effet immédiat un nouveau conseil d'administration, composé comme suit:

Monsieur Cédric FINAZZI, résident professionnellement au 20, Rue de la Poste L-2346 Luxembourg, administrateur

Monsieur Benoît DESSY, résident professionnellement au 20, Rue de la Poste L-2346 Luxembourg, administrateur

Madame Hélène MERCIER, résident professionnellement au 20, Rue de la Poste L-2346 Luxembourg, administrateur

Madame Marina PADALINO, résident professionnellement au 20, Rue de la Poste L-2346 Luxembourg, administrateur

CL Management S.A., ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, administrateur.

Leurs mandats ayant comme échéance la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes clos au 30.06.2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SYNERGO S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2014179476/25.

(140205642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2014.

TLW Financial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R.C.S. Luxembourg B 142.951.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014179493/9.

(140206043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2014.

Sun Microsystems Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 107.237.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 25 août 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 25 septembre 2014.

Référence de publication: 2014179451/11.

(140205763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2014.

Tradol Investment S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 134.494.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 13 Novembre 2014, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré dissoute et ordonné la liquidation de la société anonyme, TRADOL INVESTMENT S.A., dont le siège social à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, a été dénoncé en date du 13 juillet 2009.

Luxembourg, le 18 Novembre 2014.

Pour extrait conforme

Maître Thomas SARPCAN

Le Liquidateur

Référence de publication: 2014179495/14.

(140205320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2014.

Travis Securities International, Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 174.134.

EXTRAIT

En date du 23 septembre 2014, les administrateurs de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- Les administrateurs ont pris note de la démission de M. Alan Botfield en tant que membre du conseil d'administration de la Société avec effet au 23 septembre 2014.

- La nomination par cooptation de Mme Barbara Neuerburg avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant que membre du conseil d'administration de la Société avec effet au 23 septembre 2014 jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2015.

Le conseil d'administration de la Société est dès lors composé comme suit:

- M. Jan Vanhoutte
- Mlle Carole Combe
- Mme Barbara Neuerburg

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 19 novembre 2014.

Référence de publication: 2014179483/20.

(140205823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2014.

Trieste S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 131.641.

In the year two thousand and fourteen, on the thirteenth day of October.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Trieste S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 61, Rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 131.641, incorporated by deed of the prenamed notary dated 12 September 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2342 of 18 October 2007.

The articles of association of the Company have been amended for the last time on 13 May 2011 by deed of the prenamed notary published in the Mémorial number 2128 of 12 September 2011.

The meeting was presided by Me Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and as scrutineer Me Alexandre Pel, maître en droit, residing in Luxembourg.

The bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The present meeting was convened by convening notice containing the agenda sent by registered mail to the registered shareholders on 6 October 2014, in accordance with article 12 of the articles of association of the Company.

II. The shareholders represented and the number and class of shares held by them are shown on an attendance list signed by the proxyholder, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. Said list, as well as the proxies, will remain attached to this document to be filed with it with the registration authorities.

III. It appears from said attendance list that all the one million (1,000,000) shares in issue in the Company were represented at the present meeting.

IV. It results from the above that the present meeting is validly constituted and able to deliberate and validly pass resolutions on the agenda set out below:

Agenda

(all to be passed as one resolution)

- Decision to put the Company into liquidation and to dissolve it;
- Appointment of Avega Services (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés under number 140.376, having its registered office at 63 Rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, as liquidator of the Company.
- Determination of the powers of the liquidator and granting the largest powers and especially those determined by articles 144 and 145 and following of the Law of 10th August 1915 on commercial companies (as amended) to the liquidator.

Sole resolution

The Meeting resolved to put the Company into liquidation and to dissolve it, the Company subsisting for the sole purpose of the liquidation.

The Meeting then resolved to appoint as liquidator Avega Services (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés under number 140.376, having its registered office at 63 Rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, and to grant it the largest powers and particularly those set forth in articles 144 and following of the Law of 10th August 1915 on commercial companies (as amended).

The Meeting finally resolved to authorise the liquidator in advance to execute the acts and enter into the operations set forth in article 145 of the same law without any special authorisation, if such authorisation is required by law.

The liquidator is discharged by the Meeting to make an inventory and can simply refer to the documents of the Company.

It may, under its responsibility, for specific operations of contracts, delegate to one or more proxies part of its powers to determine.

The liquidator is authorised, with respect to the limits permitted by law, to proceed to the payment of any interim liquidation proceeds that it would consider appropriate.

The items of the agenda having been resolved upon, the meeting was closed.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the appearing persons, the English text shall prevail in case of any discrepancy between the English and the French texts.

This document having been read to the appearing persons, who are known to the notary by their respective names, first names, civil status and residences, the said persons signed this original deed with us, the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le treize octobre.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des associés de Trieste S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée dont le siège social se situe au 61, Rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 131.641, constituée le 12 septembre 2007 par acte du notaire précité, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2342 du 18 octobre 2007.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 13 mai 2011 par acte du notaire précité, publié au Mémorial numéro 2128 du 12 septembre 2011.

L'assemblée a été présidée par Me Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

La présidente a nommé comme secrétaire et comme scrutateur Me Alexandre Pel, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la présidente a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. La présente assemblée a été convoquée par des avis de convocation reproduisant l'ordre du jour envoyés par courrier recommandé aux associés inscrits le 6 octobre 2014, conformément à l'article 12 des statuts de la Société.

II. Les associés représentés ainsi que le nombre et la classe de parts sociales qu'ils détiennent, figurent sur une liste de présence signée par le mandataire, le président, le secrétaire et scrutateur, et le notaire soussigné. Ladite liste, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent document afin d'être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

III. Il appert de la liste de présence que toutes les un million (1.000.000) de parts sociales émises dans la Société étaient représentées à la présente assemblée.

IV. Il résulte de ce qui précède que la présente assemblée est régulièrement constituée et en mesure de délibérer et adopter valablement des résolutions sur l'ordre du jour énoncé ci-dessous:

Ordre du jour

(toutes les résolutions devant être adoptées en tant qu'une seule résolution)

- Décision de mettre la Société en liquidation et de la dissoudre;
- Nomination d'Avega Services (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 140.376, ayant son siège social au 63 Rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, en tant que liquidateur de la Société.
- Détermination des pouvoirs du liquidateur et octroi des pouvoirs les plus larges et notamment ceux déterminés par les articles 144 et 145 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales au liquidateur.

Résolution unique

L'Assemblée a décidé de mettre la Société en liquidation et de la dissoudre, la Société subsistant uniquement aux fins de la liquidation.

L'Assemblée a ensuite décidé de nommer en tant que liquidateur Avega Services (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 140.376, ayant son siège social au 63 Rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, et de lui octroyer les pouvoirs les plus larges et notamment ceux indiqués aux articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Enfin, l'Assemblée a décidé d'autoriser à l'avance le liquidateur à accomplir les actes et conclure les opérations indiqués à l'article 145 de ladite loi sans autorisation spéciale, si la loi requiert cette autorisation.

Le liquidateur est déchargé par l'Assemblée de dresser un inventaire et peut simplement renvoyer aux documents de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spécifiques de contrats, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs à déterminer.

Le liquidateur est autorisé, dans les limites prescrites par la loi, à procéder au paiement de toute avance sur boni de liquidation qu'il estimerait opportun.

Les points portés à l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une résolution, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête du présent document.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction en langue française; à la demande des personnes comparantes, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Après lecture faite du présent document aux personnes comparantes, connues du notaire par leurs nom, prénom, état civil et résidence, lesdites personnes ont signé le présent acte original avec Nous, notaire.

Signé: T. HOSS, A. PEL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 octobre 2014. Relation: LAC/2014/49265. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Référence de publication: 2014179484/122.

(140205522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2014.

ICS InterComputing Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 10, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 152.020.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 25 septembre 2014

6. Changement d'adresse

L'adresse du gérant Jérôme ADRION est:

1, Rue du Relais de la Poste

FR-49000 ANGERS

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014176936/13.

(140202534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Charger Lux HoldCo (Onshore) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 130.020,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 138.249.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-sixth day of September.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, having his professional address at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Charger Lux HoldCo (Onshore) S.à r.l.", a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 5 C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 138.249 (the "Company"), incorporated as a société à responsabilité limitée by a deed enacted by Maître Joseph Elvinger, public notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 14 April 2008 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1319 dated 29 May 2008 and lastly amended by a notarial deed enacted by the undersigned notary, dated 31 December 2013, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1146, dated 7 May 2014.

There appeared:

The sole shareholder of the Company, Charger HoldCo (Onshore) LLC, a company incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 2711 Centerville Road Street, Wilmington, 19808 Delaware, United States of America and registered with the Division of Corporation of the State of Delaware under number 4531066 (the "Sole Shareholder"), holder of 68,500 (sixty-eight thousand five hundred) shares of the Company, duly represented by Mr. Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 18 September 2014.

The above-mentioned proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the notary to record as follows:

I. - That the 68,500 (sixty-eight thousand five hundred) shares of the Company with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder states as having been duly informed beforehand.

II. - The agenda of the meeting is the following:

179534

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 61,520 (sixty-one thousand five hundred twenty Euro) by the issue of 61,520 (sixty-one five hundred twenty) new shares of the Company, with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, so as to raise it from its amount of EUR 68,500 (sixty-eight thousand five hundred Euro) to EUR 130,020 (one hundred thirty thousand twenty Euro);
3. Subscription and payment by Charger HoldCo (Onshore) LLC of EUR 61,520 (sixty-one thousand five hundred twenty Euro) by the issue of 61,520 (sixty-one thousand five hundred twenty) new shares, by way of a contribution in kind;
4. New composition of the shareholding of the Company;
5. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the new share capital pursuant to the resolutions above; and
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

Second resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 61,520 (sixty-one thousand five hundred twenty Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 68,500 (sixty-eight thousand five hundred Euro) to EUR 130,020 (one hundred thirty thousand twenty Euro) by the issuance of 61,520 (sixty-one thousand five hundred twenty) new shares of the Company with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the "New Shares"), the whole to be fully paid up through a contribution in kind by the Sole Shareholder, consisting of claims held by the Sole Shareholder towards the Company amounting to EUR 61,520 (sixty-one thousand five hundred twenty Euro) (the "Contribution").

Third resolution

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares by means of the Contribution.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon the Sole Shareholder, here represented by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, and declares to subscribe to the New Shares in the Company and to pay them up entirely through the Contribution.

Description of the Contribution

The Contribution made by the Sole Shareholder, in exchange for the issuance of the New Shares, is composed of claims held by the Sole Shareholder towards the Company and having an aggregate amount of EUR 61,520 (sixty-one thousand five hundred twenty Euro).

Valuation

The total net value of the Contribution amounts to EUR 61,520 (sixty-one thousand five hundred twenty Euro).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated as of 18 September 2014, which shall remain annexed to this deed and be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the contribution' existence

A proof of each of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, the shareholding of the Company is now composed of:

- Charger HoldCo (Onshore) LLC: holder of 130,020 (one hundred thirty thousand twenty) shares.

The notary acts that the 130,020 (one hundred thirty thousand twenty) shares representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

179535

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution described above having been fully carried out, it is resolved to amend article 6 of the Company's articles of association so as to read as follows:

“ **Art. 6.** The Company's share capital is set at EUR 130,020 (one hundred thirty thousand twenty Euro), represented by 130,020 (one hundred thirty thousand twenty) shares with a par value of one Euro (EUR 1) each.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its this deed, have been estimated at about two thousand Euros (2,000.- Euro).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the appearing person, it signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-sixième jour de septembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de «Charger Lux HoldCo (Onshore) S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5 C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.249 (la «Société»), constituée suivant acte notarié par Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 14 Avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1319 le 29 mai 2008 et dernièrement modifié suivant acte notarié en date du 31 décembre 2013 par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1146 le 7 mai 2014.

A comparu:

L'associé unique de la Société, Charger HoldCo (Onshore) LLC, une société constituée selon le droit de l'Etat de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 2711 Centerville Road Street, Wilmington, 19808 Delaware, Etats-Unis d'Amérique et immatriculé auprès de la Division of corporations de l'Etat de Delaware, Etats-Unis d'Amérique sous le numéro 4531066 (l'«Associé Unique»), détenteur de 68.500 (soixante-huit mille cinq cents) parts sociales de la Société, dûment représenté par Monsieur Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 18 septembre 2014.

La procuration susmentionnée, après avoir été signée “ne varietur” par la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique représenté comme indiqué ci-dessus, a requis au notaire d'enregistrer comme suit:

I.- Que les 68.500 (soixante-huit mille cinq cents) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale d'1 EUR (un Euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été dûment et préalablement informé.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 61.520 EUR (soixante-et-un mille cinq cent vingt Euros) par l'émission de 61.520 (soixante-et-un mille cinq cent vingt) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale d'1 EUR (un Euro) chacune, afin de porter son montant actuel de 68.500 EUR (soixante-huit mille cinq cents Euros) à 130.020 EUR (cent trente mille vingt Euros);
3. Souscription et paiement par Charger HoldCo (Onshore) LLC de 61.520 EUR (soixante-et-un mille cinq cent vingt Euros) par l'émission de 61.520 (soixante-et-un mille cinq cent vingt) parts sociales, au moyen d'un apport en nature;
4. Nouvelle composition du capital social de la Société;
5. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter le nouveau capital social suivant l'augmentation de capital suivant les résolutions ci-dessus; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et accepte en conséquence de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 61.520 EUR (soixante-et-un mille cinq cent vingt Euros) afin de porter son montant actuel de 68.500 EUR (soixante-huit mille cinq cents Euros) à 130.020 EUR (cent trente mille vingt Euros) par l'émission de 61.520 (soixante-et-un mille cinq cent vingt) parts sociales d'une valeur nominale d'1 EUR (un Euro) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), l'intégralité devant être libérée par l'Associé Unique par un apport en nature consistant en des créances détenues par l'Associé Unique à l'égard de la Société s'élevant à un montant de 61.520 EUR (soixante-et-un mille cinq cent vingt Euros) (l'«Apport»).

Troisième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales au moyen de l'Apport.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Monsieur Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, et déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales dans la Société et les libère entièrement au moyen de l'Apport.

Description de l'apport

L'Apport réalisé par l'Associé Unique, en contrepartie de l'émission des Nouvelles Parts Sociales, consiste en des créances détenues par l'Associé Unique à l'égard de la Société et s'élevant à un montant total de 61.520 EUR (soixante-et-un mille cinq cent vingt Euros).

Evaluation

La valeur nette totale de l'Apport s'élève à un total de 61.520 EUR (soixante-et-un mille cinq cent vingt Euros).

Une telle évaluation a reçu l'approbation de l'ensemble des gérants de la Société, aux termes d'une déclaration de valeur de l'apport en date du 18 septembre 2014, qui demeure annexée au présent acte afin d'être soumise avec ce dernier aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire instrumentaire.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport décrit ci-dessus ayant été intégralement réalisé, le capital social de la Société est maintenant détenu par:

- Charger HoldCo (Onshore) LLC: détentrice de 130.020 (cent trente mille vingt) parts sociales de la Société.

Le notaire établit que les 130.020 (cent trente mille vingt) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées, de telle sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur la résolution suivantes.

Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport décrit ci-dessus ayant été totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à 130.020 EUR (cent trente mille vingt Euros), représentées par 130.020 (cent trente mille vingt) parts sociales, d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune.»

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec l'augmentation de son capital social, ont été estimés à deux mille Euros (2.000.-Euro).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne comparante, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. A la requête de la même personne comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, le présent acte a été rédigé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 octobre 2014. Relation: LAC/2014/46508. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Référence de publication: 2014177434/197.

(140203403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Charme Investments S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 88.675.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-first of October,

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED

Léa GNALY, lawyer, residing in Luxembourg,

acting by virtue of decisions of Charme Management S.r.l.,

acting in its capacity as unlimited shareholder (the Unlimited Shareholder) of Charme Investments S.C.A., taken on 20 October 2014, copy of which decisions, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Who declared and requested the notary to record that:

I. Charme Investments S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 18, Rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 88 675 (the Company) was incorporated on 30 July 2002 pursuant to a deed of Maître Paul Frieders, notary then residing in Luxembourg and published on 15 October 2002 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) under number 1487. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 30 June 2014 pursuant to a deed of the undersigned notary published in the Mémorial on 1 September 2014 under number 2329.

II. According to article 5 of the Articles, the issued capital of the Company is fixed at nine hundred and seventy-nine thousand one hundred and seventy-five Euro (EUR 979,175) divided into seven hundred and eighty-three thousand three hundred and forty (783,340) Shares comprising:

(i) six hundred and twenty-six thousand six hundred and seventy-two (626,672) redeemable Shares having a par value of one Euro and twenty-five Cent (EUR 1.25) each (hereafter referred to as the "A Shares");

(ii) seventy-eight thousand three hundred thirty-four (78,334) ordinary Shares having a par value of one Euro and twenty-five Cent (EUR 1.25) each (hereafter referred to as the "B Shares");

(iii) seventy-eight thousand three hundred thirty-four (78,334) (representing at all times at least 10% of the share capital of the Company) Shares having a par value of one Euro and twenty-five Cent (EUR 1,25) each, allocated to the Unlimited Shareholder (hereafter referred to as the "C Shares").

In addition to the issued capital, issue premiums equal to a total amount of one hundred and fifty-one million seven hundred and fifty thousand and fifteen Euro and ninety Cent (EUR 151,750,015.90) have been paid on the A Shares. The total of the issue premiums shall be allocated to an extraordinary reserve (hereafter referred to as "Free Premium Reserves"), which, upon a resolution of the Unlimited Shareholder, may be distributed to the Shareholders or used by the Unlimited Shareholder of the Company to redeem the A Shares.

The Company has an authorised share capital of one million two hundred and fifty thousand Euro (EUR 1,250,000) divided into eight hundred thousand (800,000) A Shares having a par value of one Euro and twenty-five Cent (EUR 1.25) each, one hundred thousand (100,000) B Shares having a par value of one Euro and twenty-five Cent (EUR 1.25) each and one hundred thousand (100,000) C Shares having a par value of one Euro and twenty-five Cent (EUR 1.25) each, such C Shares representing at all times at least ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

The Unlimited Shareholder is authorised to issue further A Shares, B Shares and C Shares with or without an issue premium so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised share capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such Shares until 31st December 2017.

The period or extent of this authority may be extended by resolution of the Shareholders in general meeting from time to time, in the manner required for amendment of the Articles.

The Unlimited Shareholder is authorised to determine the conditions attaching to any subscription for A Shares, B Shares and C Shares from time to time.

When the Unlimited Shareholder effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this Article in order to record the change and the Unlimited Shareholder is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

III. Pursuant to this authorization, the Unlimited Shareholder has decided on 20 October 2014 to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred and six thousand one hundred and thirty-seven Euro and fifty Cent (EUR 106,137.50) in order to bring it from its present amount of nine hundred and seventy-nine thousand one hundred and seventy-five Euro (EUR 979,175) to one million, eighty-five thousand, three hundred and twelve Euro and fifty Cent (EUR 1,085,312.50) by the creation and issuance of:

(i) sixty-seven thousand nine hundred and twenty-eight (67,928) new A Shares having a par value of one Euro and twenty-five Cent (EUR 1.25) each together with a share premium of two hundred and forty-eight point four three seven five Euro (EUR 248.4375);

(ii) eight thousand four hundred and ninety-one (8,491) new B Shares having a par value of one Euro and twenty-five Cent (EUR 1.25) each; and

(iii) eight thousand four hundred and ninety-one (8,491) new C Shares having a par value of one Euro and twenty-five Cent (EUR 1.25) each;

being eighty-four thousand nine hundred and ten (84,910) new Shares in total.

The Unlimited Shareholder resolved, pursuant to article 5 of the Articles of the Company to issue these new A Shares and B Shares in Units comprising eight (8) A Shares and one (1) B Share each and these new C Shares.

The Unlimited Shareholder decided to accept the subscription of sixty-seven thousand nine hundred and twenty-eight (67,928) new A Shares, eight thousand four hundred and ninety-one (8,491) new B Shares and eight thousand four hundred and ninety-one (8,491) new C Shares of the Company as follows:

Shareholders	A Shares	B Shares	C Shares
Banca Intermobiliare di Investimenti e Gestioni S.p.A.	3,736	467	
Giovanni Cacace	1,872	234	
Diego Della Valle & C. S.r.l.	5,608	701	
Fl. SVI CINQUE S.r.l.	21,496	2,687	
MAIS S.p.A.	3,736	467	
Moncanino S.p.A.	1,872	234	
Luca Cordero di Montezemolo	560	70	
Orion S.r.l.	1,872	234	
TFIN S.A.	1,872	234	
Giovanni Punzo	1,872	234	
Unicredit Bank AG	9,344	1,168	
Reinet Columbus Limited	1,872	234	
Moschini S.r.l.	12,216	1,527	
Charme Management S.r.l.			8,491
TOTAL	67,928	8,491	8,491

Such new Shares are paid up by way of a contribution in cash for a total amount of sixteen million nine hundred and eighty-two thousand Euro (EUR 16,982,000) out of which:

(i) one hundred and six thousand one hundred and thirty-seven Euro and fifty Cent (EUR 106,137.50) is allocated to the corporate capital of the Company; and

(ii) sixteen million eight hundred and seventy-five thousand eight hundred and sixty-two Euro and fifty Cent (EUR 16,875,862.50) is allocated to the Free Premium Reserves of the Company.

Evidence of the aforementioned payment has been given to the Company.

As a consequence of such capital increase the three first paragraphs of article 5 of the Articles shall now read as follows:

“ **Art. 5. Share capital.** The Company has an issued capital of one million eighty-five thousand three hundred and twelve euro and fifty cent (EUR 1,085,312.50) divided into eight hundred and sixty-eight thousand and two hundred and fifty (868,250) Shares comprising:

- i) six hundred and ninety-four thousand and six hundred (694,600) redeemable Shares having a par value of one euro and twenty-five cent (1.25 EUR) each (hereafter referred to as the “A Shares”);
- ii) eighty-six thousand and eight hundred and twenty-five (86,825) ordinary Shares having a par value of one euro and twenty-five cent (1.25 EUR) each (hereafter referred to as the “B Shares”);
- iii) eighty-six thousand and eight hundred and twenty-five (86,825) (representing at all times at least 10% of the share capital of the Company) Shares having a par value of one euro and twenty-five cent (1.25 EUR) each, allocated to the Unlimited Shareholder (hereafter referred to as the “C Shares”).

The terms “Share” and “Shares” shall, in these Articles, unless otherwise explicitly or implicitly stated, include respectively the A Shares, the B Shares and the C Shares.

In addition to the issued capital, issue premiums equal to a total amount of one hundred and sixty-eight million six hundred and twenty-five thousand eight hundred and seventy-eight euro and forty cent (EUR 168,625,878.40) have been paid on the A Shares. The total of the issue premiums shall be allocated to an extraordinary reserve (hereafter referred to as “Free Premium Reserves”), which, upon a resolution of the Unlimited Shareholder, may be distributed to the Shareholders or used by the Unlimited Shareholder of the Company to redeem the A Shares.”

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing person, known to the undersigned notary, by name, last name, civil status and residence, the said representative of the appearing person signed together with us, the notary, the present deed.

Follows the french version

L'an deux mille quatorze, le vingt-et-un octobre,

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A COMPARU

Léa GNALY, juriste, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu des décisions de Charme Management S.r.l., agissant en sa qualité d'actionnaire commandité (l'Actionnaire Commandité) de Charme Investments S.C.A., prises le 20 octobre 2014, copie de ces décisions, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Qui a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. Charme Investments S.C.A., une société en commandite par actions constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88 675 (la Société) a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 30 juillet 2002 et publié le 15 octobre 2002 dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) sous le numéro 1487. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 30 juin 2014, suivant acte reçu par le notaire instrumentant publié au Mémorial le 1^{er} septembre 2014 sous le numéro 2329.

II. Conformément à l'article 5 des Statuts, le capital social de la Société est fixé à neuf cent soixante-dix-neuf mille cent soixante-quinze euros (979.175,00 EUR) divisé en sept cent quatre-vingt-trois mille trois cent quarante (783.340) Actions comprenant:

- (i) six cent vingt-six mille six cent soixante-douze (626.672) Actions rachetables ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune (ci-après dénommées les "Actions A");
- (ii) soixante-dix-huit mille trois cent trente-quatre (78.334) Actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune (ci-après dénommées les "Actions B");
- (iii) soixante-dix-huit mille trois cent trente-quatre (78.334) Actions (représentant à tout moment au moins 10% du capital de la Société) ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune, attribuées à l'Actionnaire Commandité (ci-après dénommées les "Actions C»).

En plus du capital émis, des primes d'émission d'un montant total de cent cinquante-et-un million sept cent cinquante mille quinze euros et quatre-vingt-dix cents (151.750.015,90 EUR) ont été payées sur les Actions A. Le total des primes d'émission sera alloué à une réserve extraordinaire (ci-après la «Réserve Libre de Prime»), qui, par décision de l'Action-

naire Commandité, peut être distribuée aux Actionnaires ou utilisée par l'Actionnaire Commandité de la Société pour racheter les Actions A.

La Société a un capital autorisé d'un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000 EUR) divisé en huit cent mille (800.000) Actions A ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune, cent mille (100.000) Actions B ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune et cent mille (100.000) Actions C ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune, ces dernières représentant en tout temps au moins dix pour cent (10%) du capital de la Société.

L'Actionnaire Commandité est autorisé à émettre des Actions A, B et C supplémentaires avec ou sans prime d'émission afin de porter le capital total de la Société jusqu'au capital autorisé de la Société, en une ou plusieurs fois, à sa discrétion et à accepter la souscription de telles Actions jusqu'au 31 décembre 2017.

La durée ou l'étendue de cette autorisation peut être étendue périodiquement par décision des Actionnaires en assemblée générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

L'Actionnaire Commandité est autorisé à déterminer périodiquement les conditions de souscription des Actions A, B et C.

A la suite de chaque augmentation partielle ou totale de capital réalisée par l'Actionnaire Commandité conformément aux dispositions ci-dessus, l'Actionnaire Commandité prendra les mesures nécessaires pour modifier cet Article afin de constater cette modification et est autorisé à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication d'une telle modification conformément à la loi.

III. Conformément à cette autorisation, l'Actionnaire Commandité a décidé le 20 octobre 2014 d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent six mille cent trente-sept euros et cinquante cents (106.137,50 EUR) afin de le porter de son montant actuel de neuf cent soixante-dix-neuf mille cent soixante-quinze euros (979.175,00 EUR) à un million quatre-vingt-cinq mille trois cent douze euros et cinquante cents (1.085.312,50 EUR) par la création et l'émission de:

(i) soixante-sept mille neuf cent vingt-huit (67.928) nouvelles Actions A ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune avec une prime d'émission de deux cent quarante huit virgule quatre trois sept cinq euros (248,4375 EUR);

(ii) huit mille quatre cent quatre-vingt-onze (8.491) nouvelles Actions B ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune, et

(iii) huit mille quatre cent quatre-vingt-onze (8.491) nouvelles Actions C ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune;

étant quatre-vingt-quatre mille neuf cent dix (84.910) Actions nouvelles au total.

L'Actionnaire Commandité a décidé d'émettre ces nouvelles Actions A et B en Unités comprenant huit (8) Actions A et une (1) Action B chacune et ces nouvelles Actions C conformément à l'article 5 des Statuts de la Société.

L'Actionnaire Commandité a décidé d'accepter la souscription de soixante-sept mille neuf cent vingt-huit (67.928) nouvelles Actions A, huit mille quatre cent quatre-vingt-onze (8.491) nouvelles Actions B et huit mille quatre cent quatre-vingt-onze (8.491) nouvelles actions C de la Société comme suit:

Actionnaires	Actions A	Actions B	Actions C
Banca Intermobiliare di Investimenti e Gestioni S.p.A.	3.736	467	
Giovanni Cacace	1.872	234	
Diego Della Valle & C. S.r.l.	5.608	701	
FI. SVI CINQUE S.r.l.	21.496	2.687	
MAIS S.p.A.	3.736	467	
Moncanino S.p.A.	1.872	234	
Luca Cordero di Montezemolo	560	70	
Orion S.r.l.	1.872	234	
TFIN S.A.	1.872	234	
Giovanni Punzo	1.872	234	
Unicredit Bank AG	9.344	1.168	
Reinet Columbus Limited	1.872	234	
Moschini S.r.l.	12.216	1.527	
Charme Management S.r.l.			8.491
TOTAL	67.928	8.491	8.491

Ces nouvelles Actions sont libérées par un apport en numéraire pour un montant total de seize millions neuf cent quatre-vingt-deux mille euros (16.982.000,00 EUR), dont:

(i) cent six mille cent trente-sept euros et cinquante cents (106.137,50 EUR) sont alloués au capital social de la Société, et

(ii) seize millions huit cent soixante-quinze mille huit cent soixante-deux euros et cinquante cents (16.875.862,50 EUR) sont alloués à la Réserve Libre de Prime de la Société.

Preuve du paiement susmentionné a été fournie à la Société.

A la suite de cette augmentation de capital, les trois premiers alinéas de l'article 5 des Statuts auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** La Société a un capital social d'un million quatre-vingt-cinq mille trois cent douze euros et cinquante cents (1.085.312,50 EUR), divisé en huit cent soixante-huit mille deux cent cinquante (868.250) Actions comprenant:

(i) six cent quatre-vingt-quatorze mille six cents (694.600) Actions rachetables ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune (ci-après dénommées les "Actions A");

(ii) quatre-vingt-six mille huit cent vingt-cinq (86.825) Actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune (ci-après dénommées les "Actions B");

(iii) quatre-vingt-six mille huit cent vingt-cinq (86.825) Actions (représentant en tout temps au moins 10% du capital de la Société) ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune, attribuées à l'Associé Commandité (ci-après dénommées les "Actions C").

Les termes «Action» et «Actions» dans les présents Statuts englobent, sauf disposition explicite ou implicite contraire, les Actions A, les Actions B et les Actions C.

En plus du capital émis, des primes d'émission d'un montant total de cent soixante-huit millions six cent vingt-cinq mille huit cent soixante-dix-huit euros et quarante cents (168.625.878,40 EUR) ont été payées sur les Actions A. Le total des primes d'émission sera alloué à une réserve extraordinaire (ci-après la «Réserve Libre de Prime»), qui, par décision de l'Actionnaire Commandité, pourra être distribuée aux Actionnaires ou utilisée par l'Actionnaire Commandité de la Société pour racheter les Actions A».

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, à la demande de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire, par nom, prénom, état civil et demeure, le dit mandataire de la personne comparante a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Gnaly, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 octobre 2014. Relation: EAC/2014/14336. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014177457/243.

(140203272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Tiger Infrastructure Europe Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 191.927.

STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the thirteenth day of November.

Before the undersigned, Henri BECK, a notary resident in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Tiger Infrastructure Partners Fund LP, a limited partnership incorporated under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, County of New Castle, Wilmington, Delaware 19808, and being registered with the Secretary of State of the State of Delaware, division of corporations under file number 4843999, represented by its general partner Tiger Infrastructure Associates GP LP, a limited partnership incorporated under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, County of New Castle, Wilmington, Delaware 19808, and being registered with the Secretary of State of the State of Delaware, division of corporations under file number 4843458, itself duly represented by its general partner Henry Tiger Holdings II LLC, a limited liability company existing under the laws of New York, having its registered office at 717 Fifth Avenue, New York, NY 10022, United States of America, itself duly represented by its general member Emil Henry LLC, a limited liability company existing under the laws of New York, having its registered office at 717 Fifth Avenue, New York, NY 10022, United States of America,

here represented by Pedro REIS DA SILVA, lawyer, with professional address in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in under private seal,

After signature ne varietur by the authorised representatives of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Tiger Infrastructure Europe Holding S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company’s registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by:

(a) Eleven thousand six hundred (11,600) class A shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the Class A Shares);

(b) one hundred (100) class B shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the Class B Shares);

(c) one hundred (100) class C shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the Class C Shares);

(d) one hundred (100) class D shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the Class D Shares);

(e) one hundred (100) class E shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the Class E Shares);

(f) one hundred (100) class F shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the Class F Shares);

(g) one hundred (100) class G shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the Class G Shares);

(h) one hundred (100) class H shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the Class H Shares);

(i) one hundred (100) class I shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the Class I Shares); and

(j) one hundred (100) class J shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the Class J Shares).

The Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares shall together be referred to as the Shares, each being a Share.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.3. The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such class (es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares, such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with the Class J Shares).

5.4. In the event of a reduction of the share capital through the repurchase and cancellation of a class of Shares (in the order provided in Art. 5.3), such class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class, to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the Board) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant class held by them and cancelled.

5.5. The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the class of Shares to be repurchased and cancelled.

5.6. The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board on the basis of the relevant interim accounts. The Total Cancellation Amount for each of the classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles, provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.7. Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

Art. 6. Shares and Transfer of Shares.

6.1. All Shares shall have the rights specified in these Articles of Association and the economic rights as indicated in Article 15.

6.2. Share premium contributed by shareholders shall be available as a freely distributable reserve on all classes of Shares and any distribution of share premium may be made on any single class of Shares.

6.3. The Shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.4. The shares are freely transferable between shareholders.

6.5. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.6. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.7. A Share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Upon acceptance of a Share transfer by the Company, any manager of the Company acting alone may take the necessary steps to update the share register of the Company and record the transfer therein.

6.8. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.9. In addition to the provisions of this article 6, any transfer of Shares shall be subject to the provisions of a shareholders' agreement (if any) that may be agreed between the shareholders from time to time.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholders

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits and Share distribution allocations.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends;

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend; and

(v) taking into account the provisions of Article 16.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

15.4. The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions of Article 16.

15.5. The distributions (including, but not limited to, dividends and share premium distributions) declared, may be paid in any currency selected by the Board and may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate distribution funds into the currency of their payment. A distribution declared but not paid on a Share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such Share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on distributions declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

VI. Distributions

Art. 16. Distribution Waterfall.

16.1. In the event of a distribution on any Shares, such distributions shall be allocated always in accordance with the following:

(i) Subject to (x) below, an amount equal to nought point one zero per cent (0.10%) of the nominal value of each Class A Share shall be allocated equally to the holders of all Class A Shares; then

(ii) Subject to (x) below, an amount equal to nought point one five per cent (0.15%) of the nominal value of each Class B Share shall be allocated equally to the holders of all Class B Shares; then

(iii) Subject to (x) below, an amount equal to nought point two zero per cent (0.20%) of the nominal value of each Class C Share shall be allocated equally to the holders of all Class C Shares; then

(iv) Subject to (x) below, an amount equal to nought point two five per cent (0.25%) of the nominal value of each Class D Share shall be allocated equally to the holders of all Class D Shares; then

(v) Subject to (x) below, an amount equal to nought point three zero per cent (0.30%) of the nominal value of each Class E Share shall be allocated equally to the holders of all Class E Shares; then

(vi) Subject to (x) below, an amount equal to nought point three five per cent (0.35%) of the nominal value of each Class F Share shall be allocated equally to the holders of all Class F Shares; then

(vii) Subject to (x) below, an amount equal to nought point four per cent (0.4%) of the nominal value of each Class G Share shall be allocated equally to the holders of all Class G Shares; then

(viii) Subject to (x) below, an amount equal to nought point four five per cent (0.45%) of the nominal value of each Class H Share shall be allocated equally to the holders of all Class H Shares; then

(ix) Subject to (x) below, an amount equal to nought point five zero per cent (0.50%) of the nominal value of each Class I Share shall be allocated equally to the holders of all Class I Shares; then

(x) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class of Shares in reverse alphabetical order (i.e. first the Class J Shares, then, if no Class J Shares are in existence, the Class I Shares, and in such continuation until only Class A Shares are in existence).

16.2. Any distribution amount payable on any class of Shares, unless specifically declared as non payable, shall accrue and accumulate and shall be paid by the Company upon redemption of such class of Shares.

VII. Dissolution - Liquidation

17.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

17.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VIII. General provisions

18.1 Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

18.2 Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

18.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

18.4 All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

IX. Definitions

Available Amount	means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) attributable to that class (subject to the provisions of Art. 16) to the extent the shareholder would have been entitled to distributions in accordance with Art. 16, increased by (i) any freely distributable reserves (including, for the avoidance of doubt, the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction relating to the class of Shares to be cancelled to the extent this corresponds to the available amounts in accordance with the law, but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles or in the reasonable opinion of the Board set aside to cover running costs of the Company, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without, for the avoidance of doubt, any double counting), so that: AA = (NP + P + CR) – (L + LR) Whereby: AA = Available Amount NP = net profits (including carried forward profits) P = any freely distributable reserves CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled L = losses (including carried forward losses) LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles
Interim Accounts	means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
Interim Account Date	means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Shares.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December two thousand fifteen (2015).

Subscription and payment

Tiger Infrastructure Partners Fund LP, represented as stated above, subscribes for all the eleven thousand six hundred (11,600) Class A Shares, all the one hundred (100) Class B Shares, all the one hundred (100) Class C Shares, all the one hundred (100) Class D Shares, all the one hundred (100) Class E Shares, all the one hundred (100) Class F Shares, all the one hundred (100) Class G Shares, all the one hundred (100) Class H Shares, all the one hundred (100) Class I Shares and all the one hundred (100) Class J Shares, all in registered form and having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1.200.-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholders, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following is appointed as A manager of the Company for an indefinite period:

Alessandro BONINSEGNA, manager, born in Merano, BZ, Italy, on the 3rd of May 1969, residing professionally at 40 Portman Square, London W1H 6LT, United Kingdom.

2. The following are appointed as B managers of the Company for an indefinite period:

Christian BÜHLMANN, chartered accountant, born at Etterbeek (Belgium), on the 1st of May 1971, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

Alexandre TASKIRAN, chartered accountant, born at Karaman (Turkey), on the 24th April 1968, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach; and

Nicolas MILLE, private employee, born at Antony (France), on the 8th February 1978, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

3. The registered office of the Company is located at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial, deed is drawn up in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le treizième jour de novembre,

Par devant le soussigné Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Tiger Infrastructure Partners Fund LP, une société (limited partnership) régie par les lois du Delaware, États-Unis d'Amérique, dont le siège social se situe à 2711 Centerville Road, Suite 400, County of New Castle, Wilmington, Delaware 19808, inscrite auprès du Secretary of State of the State of Delaware, division of corporations sous le numéro 4843999, représentée par son GP Tiger Infrastructure Associates GP LP, une société (limited partnership) régie par les lois du Delaware, États-Unis d'Amérique, dont le siège social se situe à 2711 Centerville Road, Suite 400, County of New Castle, Wilmington, Delaware 19808, inscrite auprès du Secretary of State of the State of Delaware, division of corporations sous le numéro 4843458, à son tour représentée par son GP Henry Tiger Holdings II LLC, une société à responsabilité limitée (limited liability company) régie par les lois de New-York, dont le siège social se situe au 717 Fifth Avenue, New York, NY 10022, États-Unis d'Amérique, à son tour représentée par son membre général Emil Henry LLC, une société à responsabilité limitée (limited liability company) régie par les lois de New-York, dont le siège social se situe au 717 Fifth Avenue, New York, NY 10022, États-Unis d'Amérique,

représenté par Pedro REIS DA SILVA, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Tiger Infrastructure Europe Holding S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-), représenté par

(a) onze mille six cents (11.600) parts sociales de classe A sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales de Classe A);

(b) cent (100) parts sociales de classe B sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales de Classe B);

(c) cent (100) parts sociales de classe C sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales de Classe C);

(d) cent (100) parts sociales de classe D sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales de Classe D);

(e) cent (100) parts sociales de classe E sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales de Classe E);

(f) cent (100) parts sociales de classe F sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales de Classe F);

(g) cent (100) parts sociales de classe G sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales de Classe G);

(h) cent (100) parts sociales de classe H sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales de Classe H);

(i) cent (100) parts sociales de classe I sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales de Classe I); et

(j) cent (100) parts sociales de classe J sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales de Classe J).

Les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe I et les Parts Sociales de Classe J seront collectivement dénommées les Parts Sociales et individuellement, une Part Sociale.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3. Le capital social peut être réduit par l'annulation de Parts Sociales y compris par l'annulation d'une ou de plusieurs classes entières de Parts Sociales par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans cette classe ou ces

classes. En cas de rachats et annulations de classes de Parts Sociales, ces rachats et annulations de Parts Sociales seront effectués dans l'ordre alphabétique inversé (en commençant par les Parts Sociales de Classe J).

5.4. En cas de réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une classe de Parts Sociales (dans l'ordre prévu à l'article 5.3), cette classe de Parts Sociales donne droit à leurs propriétaires proportionnellement à leur détention dans cette classe, au Montant Disponible (limité cependant au Montant Total d'Annulation déterminé le Conseil) et les détenteurs des Parts Sociales de la classe de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale pour chaque Part Sociale annulée de la classe concernée qu'ils détiennent.

5.5. La Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la classe de Parts Sociales qui sera rachetée et annulée.

5.6. Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le Conseil sur base des comptes intermédiaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des classes J, I, H, G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible de la classe concernée au moment de l'annulation de la classe en question sauf si l'assemblée générale des associés en a décidé autrement selon les modalités requises pour la modification des Statuts, à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur à ce Montant Disponible.

5.7. La Valeur d'Annulation Par Part Sociale devient due et exigible par la Société au moment du rachat et de l'annulation des Parts Sociales de la classe concernée.

Art. 6. Parts sociales et cession de Parts Sociales.

6.1. Toutes les Parts Sociales ont les droits spécifiés dans les présents Statuts et les droits économiques indiqués à l'Article 15.

6.2. La prime d'émission contributive par les associés doit être disponible en tant que réserve librement distribuable dans toutes les classes de Parts Sociales et toute distribution de prime d'émission peut être faite dans toute classe de Parts Sociales.

6.3. Les Parts Sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.4. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.5. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.6. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.7. Une cession de Parts Sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois. A l'acceptation du transfert de Parts Sociales par la Société, tout gérant de la Société, agissant individuellement, peut prendre les dispositions nécessaires pour mettre à jour le registre des parts sociales de la Société et y enregistrer le transfert.

6.8. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.9. En plus des dispositions du présent article 6, tout transfert de Parts Sociales est soumis aux dispositions d'un pacte d'associés (le cas échéant) qui serait conclu entre les associés dans le temps.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la con-

vocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à condition que si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

- (i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;
- (ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et
- (iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associé envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

- (i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou
- (ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

Art. 14. Commissaires / réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires peuvent être nommés à nouveau par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices et affectation des distributions sur les parts sociales.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
- (iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés; et
- (v) en prenant compte des dispositions de l'Article 16.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

15.4. Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés sur décision d'une assemblée générale des associés conformément aux dispositions de l'Article 16.

15.5. Les distributions (en ce compris, sans s'y limiter, les dividendes et les distributions de prime d'émission) déclarées, peuvent être payées dans la devise choisie par le Conseil et payées aux moments et lieux que le Conseil peut déterminer. Le Conseil prendra la décision finale quant au taux de change applicable à la conversion des fonds à distribuer dans la devise de leur paiement. Une distribution déclarée mais non payée sur une Part Sociale pendant cinq ans ne pourra plus être réclamée après par le détenteur de cette Part Sociale, sera abandonnée par le détenteur de ladite Part Sociale et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les distributions déclarées mais non réclamées détenues par la Société pour le compte de détenteurs de Parts Sociales.

Art. 16. Cascade de distribution.

16.1. Lors de distributions sur Parts Sociales, ces distributions seront toujours affectées conformément à ce qui suit:

(i) Sous réserve de (x) ci-dessous, un montant équivalent à zéro virgule dix pourcent (0,10%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe A est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe A; puis

(ii) Sous réserve de (x) ci-dessous, un montant équivalent à zéro virgule quinze pourcent (0,15%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe B est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe B; puis

(iii) Sous réserve de (x) ci-dessous, un montant équivalent à zéro virgule vingt pourcent (0,20%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe C est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe C; puis

(iv) Sous réserve de (x) ci-dessous, un montant équivalent à zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe D est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe D; puis

(v) Sous réserve de (x) ci-dessous, un montant équivalent à zéro virgule trente pourcent (0,30%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe E est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe E; puis

(vi) Sous réserve de (x) ci-dessous, un montant équivalent à zéro virgule trente-cinq pourcent (0,35%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe F est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe F; puis

(vii) Sous réserve de (x) ci-dessous, un montant équivalent à zéro virgule quarante pourcent (0,40%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe G est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe G; puis

(viii) Sous réserve de (x) ci-dessous, un montant équivalent à zéro virgule quarante-cinq pourcent (0,45%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe H est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe H; puis

(ix) Sous réserve de (x) ci-dessous, un montant équivalent à zéro virgule cinquante pourcent (0,50%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe I est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe I; puis

(x) le solde du montant total distribué sera affecté dans sa totalité aux détenteurs de la dernière classe de Parts Sociales en ordre alphabétique inversé (i.e. en premier les Parts Sociales de Classe J, puis, s'il n'y a plus aucune Part Sociale de Classe J, les Parts Sociales de Classe I, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il ne reste que des Parts Sociales de Classe A).

16.2. Tout montant de distribution payable sur toute classe de Parts Sociales, sauf s'il est spécifiquement déclaré comme non payable, s'additionne et se cumule et est payé par la Société lors du rachat de cette classe de Parts Sociales.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

18.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

18.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

18.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visio-conférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

18.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

VIII. Définitions

Montant Disponible	<p>signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (comprenant les bénéfices reportés) attribuable à cette classe (sous réserve des dispositions de l'article 16) dans la mesure où un associé aurait eu droit à des distributions conformément à l'article 16, augmenté (i) des réserves librement distribuables (y compris, pour éviter tout doute, la réserve de prime d'émission) et (ii) le cas échéant du montant de la réduction du capital social relative à la catégorie de Parts Sociales à annuler dans la mesure où cela correspond aux montants disponibles conformément à la loi, mais réduit (i) des pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) de toutes sommes à placer sur la ou les réserves en vertu des exigences de la loi ou des Statuts ou de l'opinion raisonnable du Conseil réservées pour couvrir les dépenses courantes de la Société, chaque fois tel que défini dans les Comptes Intérimaires en question (sans double comptabilisation, en tout état de cause), de sorte que :</p> $AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$ <p>Où AA = Montant Disponible NP = bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés) P = réserves librement distribuables CR = le montant de la réduction du capital social et réduction de la réserve légale relative à la catégorie de Parts Sociales à annuler L = pertes (y compris les pertes reportées) LR = toutes sommes à placer sur la ou les réserves en vertu de la loi ou des Statuts</p>
Comptes Intérimaires	signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires en question
Date des Comptes Intérimaires	signifie la date ne dépassant pas huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la catégorie de Parts Sociales concernée.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente-et-un (31) décembre deux-mille quinze (2015).

Souscription et libération

Tiger Infrastructure Partners Fund LP, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux onze mille six cents (11.600) Parts Sociales de Classe A, aux cent (100) Parts Sociales de Classe B, aux cent (100) Parts Sociales de Classe C, aux cent (100) Parts Sociales de Classe D, aux cent (100) Parts Sociales de Classe E, aux cent (100) Parts Sociales de Classe F, aux cent (100) Parts Sociales de Classe G, aux cent (100) Parts Sociales de Classe H, aux cent (100) Parts Sociales de Classe I and aux cent (100) Parts Sociales de Classe J, toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-).

Le montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille deux cents Euros (EUR 1.200,-).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant A de la Société pour une durée indéterminée:

Alessandro BONINSEGNA, gérant, né à Merano, BZ, Italie, le 3 mai 1969, avec résidence professionnelle au 40 Portman Square, London W1H 6LT, Royaume Uni.

2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérant B de la Société pour une durée indéterminée:

Christian BÜHLMANN, expert-comptable, né à Etterbeek, Belgique, le 1 mai 1971, avec résidence professionnelle au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg;

Alexandre TASKIRAN, expert-comptable, né à Karaman, Turquie, le 24 avril 1968, avec résidence professionnelle au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg; et

Nicolas MILLE, employé privé, né à Antony, France, le 8 février 1978, avec résidence professionnelle au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Fait et passé, à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: P. REIS DA SILVA, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 14 novembre 2014. Relation: ECH/2014/2191. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 18 novembre 2014.

Référence de publication: 2014179481/743.

(140205311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2014.

Sof-10 Starlight 20 GPB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 191.607.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the thirty-first of the month of October.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

SOF-10 Lux Master Co S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 186 115 and with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

here represented by Mr. Liridon ELSHANI, private employee, residing professionally at 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on October 30th, 2014.

The proxy signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here-above, requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "SOF-10 Starlight 20 GPB S.à r.l." (the "Company"), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915 on commercial companies as amended (the "Company Law") and by the present articles of association (the "Articles").

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The registered office of the Company may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the Company's board of managers. The registered office may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution adopted by the shareholders in the manner required to amend the Articles.

2.3. Branches, subsidiaries or other offices may be established either within the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the board of managers and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial and other, Luxembourg or foreign enterprises. The Company's purpose is, in particular, to generate significant returns for its shareholders by

(i) locating, analyzing, investing in, acquiring, holding, originating, maintaining, operating, leasing, managing, developing, improving, mortgaging, encumbering, and selling for profit equity and debt interests in real estate and in securities and other interests related to real estate, including, without limitation, developable land, rental apartment buildings, office properties, retail properties, industrial properties, research and development properties, hotels, resorts and destination complexes, timeshares, motels and other lodging facilities, mixed use properties, telco properties and zoned residential land and debt instruments secured by real estate or by interests in such real estate,

(ii) participating as a partner, owner or investor in or lender to other general or limited partnerships, limited liability companies, corporations or other vehicles or Persons, the business of which is related to real estate including, without limitation, the ownership, sale, leasing, financing, development and/or management thereof or the provision of services thereto, and

(iii) engaging in all other activities related or incidental thereto.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required to amend the Articles.

4.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at thirteen thousand Pound Sterling (GBP 13,000) represented by five hundred (500) shares in registered form with a nominal value of twenty-six Pound Sterling (GBP 26), all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders, adopted in the manner required to amend the Articles.

5.3 Any share premium paid in respect of any shares upon their issuance shall be allocated to a share premium account of the Company. Such share premium account may be incorporated into the share capital of the Company, against the issuance of new shares, subject to the provisions of the Articles. Moreover, the amount of the said share premium account may be used to provide for the payment of shares, which the Company may redeem from its respective shareholders, to offset any net losses, to make distributions to the shareholders, or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders. The transfer of shares (inter vivos) to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the share capital of the Company. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code. For all other matters, reference is made to articles 189 and 190 of the Company Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Company Law and may be examined by any shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares, in the framework of a decrease of its share capital by cancellation of the redeemed shares, under the following terms and conditions:

(i) the redemption price shall be set by reference to the nominal value of each redeemed share, or if higher within the total amount of any distributable sums in accordance with the entitlement of the redeemed shares as provided for by the Articles. Where the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price;

(ii) the redemption shall be carried out by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital; and

(iii) the redeemed shares shall be cancelled following the decrease of the capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Manager(s).

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by the shareholders who set the term of their office. Managers of the Company need not be shareholders.

7.2 If several managers have been appointed, they shall collectively constitute a board of managers.

7.3 If a sole manager has been appointed, she/he/it shall assume all powers conferred by the Company Law and the Articles to the board of managers. The sole manager shall have the option of memorializing her/his/its decisions in minutes.

7.4. The managers are eligible for reappointment but may be dismissed at any time ad nutum (i.e. without any reason) by a resolution of the shareholders. A Manager may resign at any time, but a resigning Manager shall continue to hold office until his successor has been appointed.

Art. 8. Powers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Luxembourg law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the board of managers or in accordance with article 10.

Art. 9. Procedure.

9.1 The board of managers may appoint from among its members a chairman, who will preside at all meetings of the board of managers and of the shareholders. It may also appoint a secretary, who need not be a manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

9.2 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of the chairman or any other manager at the place indicated in the convening notice.

9.3 Written notice of any meeting of the board of managers, regardless of whether such notice is the original or a copy delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail, shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in the case of an emergency meeting, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.4 No such convening notice is required if all members of the board of managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice requirement may be waived by the written consent, regardless of whether the original consent or a copy thereof is delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places designated in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

9.5 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, regardless of whether the original appointment or a copy thereof delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail, another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager as his proxy by phone, such appointment to be confirmed subsequently in writing.

9.6 The board of managers may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.7 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication that allows all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to in-person participation at such meeting.

9.8 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by a copy delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail.

Art. 10. Representation of the Company.

10.1 The Company shall be bound towards third parties by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board or managers or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.

10.2 The Company shall furthermore be bound towards third parties by the single or joint signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 and within the limits of such power.

Art. 11. Conflicts of interest.

11.1 In the event that any manager or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such manager or officer shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such manager's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of the shareholders. If the Company has only one shareholder, a statement of the conflict of interest must be recorded in minutes.

11.2 Notwithstanding the above, no contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company is

interested in, or is a manager, director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any manager or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 12. Liability of the managers.

12.1 In connection with their mandate, the managers assume no personal liability for any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles and the applicable provisions of the Luxembourg law.

12.2 To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Company Law, a manager shall not be responsible for the acts, omissions or defaults of the other managers, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which may occur in the performance of their duties, except if the same is caused by his gross negligence or willful default.

12.3 To the full extent permissible under Luxembourg law, the managers and other officers of the Company, as well as those persons to whom signatory powers have been validly delegated in accordance with article 8.2, shall be indemnified out of the assets of the Company for all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties, save for liabilities and expenses caused by from their gross negligence or willful default and in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

IV. General meetings of shareholders

Art. 13. Powers and voting rights.

13.1 The general meeting of shareholders properly constituted represents the entire body of shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all operations of the Company within the limits of the Company Law.

13.2 Each share is entitled to one vote. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

13.3 Without prejudice to articles 13.4 and 13.5, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

13.4 If there are not more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 14.2 and shall cast their vote by signing the circular resolution. Shareholders shall be obliged to cast their vote and mail it to the Company within fifteen (15) days as from the sending of the text of the proposed resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by a copy delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.5 The sole shareholder assumes all powers conferred by the Company Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder shall be memorialized in minutes.

Art. 14. Notices, quorum, majority and voting proceedings.

14.1 The shareholders may be convened or consulted by any manager. The board of managers must convene or consult the shareholders at the request of shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital of the Company.

14.2 The shareholders shall be convened or consulted in writing, whether in original or delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail.

14.3 Written notice of any meeting of the shareholders shall be given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date set for such meeting, except in case of an emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting.

14.4 Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the convening notices for the meetings.

14.5 If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as having been duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

14.6 A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy, such proxy to be granted in writing, whether in original or delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail.

14.7 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted (i) by shareholders (ii) owning more than one-half (1/2) of the share capital of the Company. If this figure is not reached at the first meeting or upon the first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

14.8 However, resolutions to modify or amend the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three (3/4) quarters of the share capital of the Company. However, under no circumstances may a majority of the shareholders oblige any shareholders to increase their participation in the Company.

14.9 The shareholders may only change the nationality of the Company by unanimous vote.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 15. Accounting Year and annual general meeting.

15.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the same year.

15.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's board of managers shall prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all of the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) and shareholders of the Company.

15.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15.4 If there are more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place within the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice.

15.5 If there are not more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at such place and time as may be specified in the convening notice for the meeting, such meeting to take place within the time period set forth by the Company Law.

Art. 16. Allocation of Profits.

16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve as required by the Company Law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve is equal to ten per cent (10%) of the share capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5.

16.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to allocate any surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

16.3 Interim dividends may be distributed, at any time, pursuant to the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits accrued since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the shareholders of the Company;
- (iv) assurance has been given that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and
- (v) if after the close of the financial year, the amount available for distribution is less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant shareholders shall be required to refund the shortfall to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution, Liquidation.

17.1 In the event of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders, appointed by a resolution of the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by the Company Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the sale of the assets and the payment of the liabilities of the Company.

17.2 Any surplus remaining from the sale of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder of the Company.

VII. General provision

Art. 18. General provision. Reference is made to the provisions of the Company Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2014.

Subscription - Payment

All the 500 (five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by SOF-10 Lux Master Co S.à r.l. prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of GBP 13,000 (thirteen thousand Pound Sterling) is as now at the disposal of the Company proof of which has been duly given to the notary.

The amount of GBP 13,000 (thirteen thousand Pound Sterling) corresponds to the amount of 16,571.76 EUR (sixteen thousand five hundred seventy-one Euro and seventy-six Cent) according to the exchange rate published on XE.COM on October 31st, 2014.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately upon the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing all of the subscribed share capital, passed the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to set at three (3) the number of members of the board of managers and to appoint the following persons as the managers of the Company for an unlimited period of time:

(i) Mr. Thierry DRINKA, born in Laon (France) on October 11, 1968, with professional address at 3, rue W.A. Mozart, L-2166 Luxembourg;

(ii) Mr. Julien PETITFRERE, born in Thionville (France) on March 17, 1981, with professional address at 3, rue W.A. Mozart, L-2166 Luxembourg;

(iii) Mr. Jerome SILVEY, born in Pennsylvania (USA) on June 27, 1957, with professional address at 591, West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, United States of America.

Second resolution

The sole shareholder resolves to establish the registered office of the Company at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation, and in case of any divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the date first indicated in this document.

The present deed, having been read to the proxyholder of the appearing party, was signed by the proxyholder and the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente et un octobre,

par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

SOF-10 Lux Master Co S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 186 115 et avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

ici représentée par Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg le 30 octobre 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination «SOF-10 Starlight 20 GBP S.à r.l.» (la «Société»), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi») et par les présent statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le siège social de la Société peut être transféré dans les limites de la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.3 Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance de la Société si le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, qu'elles soient luxembourgeoises ou étrangères.

Plus particulièrement, la Société a pour objet de générer d'importants bénéfices au profit de ses actionnaires par

(i) La localisation, l'analyse, l'investissement, l'acquisition, la détention, l'initialisation, le soutien, le maintien, le contrôle, la location, la gestion, le développement, l'amélioration, l'hypothèque, les sûretés et garanties, la vente bénéficiaire et la conclusion d'emprunts porteurs d'intérêts relatifs à des propriétés immobilières ou titres et autres intérêts liés à l'immobilier, y inclus, sans y être limités, les terres à améliorer et développer, les immeubles de rapport et d'appartements à louer, les immeubles de bureaux, les maisons unifamiliales, les ensembles industriels, les immeubles de recherche et développement, les parcs de loisirs, ensembles et complexes hôteliers, les propriétés à temps partiels, motels et autres lieux d'hébergement, habitations mixtes, propriétés telco et terrains en zone résidentielle, et les emprunts hypothécaires ou garantis par des sûretés grevant ces droits immobiliers,

(ii) Prendre des participations en tant qu'associé, propriétaire ou investisseur ou bailleur de fonds, comme commandité ou commanditaire de société en commandite, associé de sociétés à responsabilité limitée, actionnaire de sociétés anonymes, ou autres formes juridiques de personnes morales, dont l'objet commercial est en relation avec le domaine de l'immobilier, en ce compris, sans y être limité, la propriété, la vente, la location, le financement, le développement et/ou la gestion de ceux-ci ou la prestation de services y relative, et

(iii) L'engagement et l'implication dans toute autre activité qui pourrait être liée à celles évoquées ci-avant, de manière directe, indirecte ou accessoire.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à treize mille Livres Sterling (GBP 13.000) représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt-six Livres Sterling (GBP 26), toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3 Toute prime d'émission payée lors de l'émission de parts sociales doit être affectée à un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'émission des Parts Sociales») de la Société. Le Compte de Prime d'émission des Parts Sociales peut être incorporé dans le capital social de la Société, en échange respectivement de l'émission de nouvelles Parts Sociales, conformément aux dispositions des Statuts. En outre, le Compte de Prime d'émission des Parts Sociales peut être utilisé pour effectuer le remboursement de Parts Sociales, que la Société peut racheter aux associés respectifs, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions, respectivement, aux associés détenant des Parts Sociales ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. La cession de parts sociales (inter vivos) à des non associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société. Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil. Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales, dans le cadre d'une réduction de son capital souscrit par annulation des parts rachetées et conformément aux modalités et conditions suivantes:

(i) le prix de rachat est fixé par référence à la valeur nominale de chacune des parts sociales rachetées, ou, s'il est supérieur, dans la limite du montant total de toutes les sommes distribuables et en conformité avec les droits conférés aux parts sociales rachetées tels que prévus par les Statuts. Lorsque le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des sommes distribuables suffisantes sont disponibles pour couvrir l'excédent de prix;

(ii) le rachat est décidé par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société; et

(iii) les parts sociales rachetées sont annulées immédiatement après la réduction du capital social.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés, qui fixeront la durée de leur mandat. Le ou les gérants ne sont pas nécessairement associés.

7.2 Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

7.3 Si un gérant unique a été nommé, il assume tous les pouvoirs conférés par la Loi et les Statuts au conseil de gérance. Le gérant unique aura l'option de consigner ses décisions dans des procès-verbaux.

7.4 Les gérants sont rééligibles pour nomination mais révocables à n'importe quel moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une résolution des associés. Un gérant peut démissionner de son mandat à n'importe quel moment mais un gérant démissionnaire devra continuer d'exercer son mandat jusqu'à ce qu'un successeur lui soit désigné.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux associés seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et activités conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le conseil de gérance de la Société ou conformément à l'article 10.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance peut nommer parmi ses membres un président, qui présidera toutes les réunions du conseil de gérance et des actionnaires. Il peut aussi nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être un gérant et qui sera responsable de garder les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des actionnaires.

9.2 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.3 Il sera donné à tous les gérants une convocation, qu'elle soit en original ou en copie envoyée par télégramme, télex, facsimile ou courriel, de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas de réunion urgente, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.4 Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et déclarent avoir été dûment informés et avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à l'exigence de convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du conseil de gérance que le consentement soit en original, soit en copie envoyée par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique par chaque membre du conseil de gérance. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.

9.5 Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, que ce soit en original ou sur copie par télégramme, télex, facsimile ou courriel, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut également nommer un autre gérant comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.6 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix exprimées. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.7 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.8 Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, attestées soit en original soit en copie émise par télégramme, télex, facsimile ou courriel.

Art. 10. Représentation.

10.1 La société sera engagée par rapport aux tiers par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre du conseil de gérance ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

10.2 La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle ou les signatures conjointes de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 8.2 et dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Conflit d'intérêts.

11.1 Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs gérants, directeurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait gérant, administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé.

11.2 Nonobstant ce qui précède, aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs gérants, directeurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait gérant, administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé. Le gérant, directeur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est gérant, administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires, ne sera pas par là même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires. Au cas où un gérant, directeur ou fondé de pouvoir aurait un intérêt personnel dans quelque affaire de la Société, ce gérant, directeur ou fondé de pouvoir devra informer le conseil de gérance de son intérêt personnel et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil gérant, directeur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 12. Responsabilité des gérants.

12.1 Dans le cadre de leur mandat, les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

12.2 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59, alinéa 2 de la Loi, un gérant ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres gérants, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quelle qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de son mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

12.3 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les gérants et autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 13. Pouvoirs et droits de vote.

13.1 L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à toutes les activités de la Société dans les limites de la Loi.

13.2 Chaque part sociale donne droit à un vote. Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts détenues par celui-ci.

13.3 Sans préjudice des articles 13.4 et 13.5, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales.

13.4 Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 14.2 et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société dans un délai de quinze (15) jours suivant l'envoi du texte de la résolution proposée. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, attestées soit en original soit en copie émise par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.5 L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront consignées en procès-verbaux.

Art. 14. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.

14.1 Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le conseil de gérance doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social de la Société.

14.2 Les associés sont convoqués ou consultés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

14.3 Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

14.4 Les assemblées des associés de la Société seront tenues aux lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

14.5 Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associés et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

14.6 Un associé peut prendre part à toute assemblée générale des associés de la Société en désignant une autre personne (associé ou non) comme mandataire, un tel mandat sera donné par écrit, soit en original, soit en copie envoyé par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

14.7 Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

14.8 Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts ou pour dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées que par la majorité des associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société. Cependant, en aucun cas la majorité peut obliger un des associés à augmenter sa participation dans la Société.

14.9 Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement par vote unanime.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 15. Exercice social et assemblée générale annuelle.

15.1 L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

15.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) et des associés de la Société.

15.3 Tout associé peut prendre connaissance de ces inventaires et bilan au siège social de la Société.

15.4 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation.

15.5 Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation respective de l'assemblée.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1 Cinq pourcent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pourcent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel qu'augmenté ou réduit selon l'article 5.

16.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle pourra en particulier allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le conseil de gérance;

(ii) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par les associés de la Société;

(iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés; et

(v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible à la distribution apparaît inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution, Liquidation.

17.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque associé dans la Société.

VII. Dispositions générales

Art. 18. Dispositions générales. Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et se terminera le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par SOF-10 Lux Master Co S.à r.l., prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de GBP 13,000 (treize mille Livres Sterling) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

La somme de GBP 13,000 (treize mille Livres Sterling) correspond à la somme de EUR 16.571,76 (seize mille cinq cent soixante et onze Euros et soixante-seize Cent) conformément au taux de change publié sur XE.COM en date du 31 octobre 2014.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de fixer à trois (3) le nombre de gérants et de nommer les personnes suivantes en tant que gérant de la Société pour une période indéterminée:

(i) M. Thierry DRINKA, né à Laon (France) le 11 octobre 1968, avec adresse professionnelle au 3, rue W.A. Mozart, L-2166 Luxembourg,

(ii) M. Julien PETITFRERE, né à Thionville (France) le 17 mars 1981, avec adresse professionnelle au 3, rue W.A. Mozart, L-2166 Luxembourg,

(iii) M. Jerome SILVEY, né en Pennsylvanie (USA) le 27 juin 1957, avec adresse professionnelle au 591 West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, Etats-Unis d'Amérique,

Deuxième résolution

Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 novembre 2014. LAC/2014/51233. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2014.

Référence de publication: 2014174112/600.

(140198704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2014.

Cleopatra Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 62, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 191.686.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois octobre.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Sadudin PLJAKIKJ, gérant, demeurant à L-1130 Luxembourg, 33, rue d'Anvers.

2. Cindy KRIER épouse PLJAKIK, serveuse, demeurant à L-1130 Luxembourg, 33, rue d'Anvers.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "CLEOPATRA CONSTRUCTIONS S.à r.l."

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Art. 3. La société a pour objet la construction en bâtiment, ainsi toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,-€), représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- €) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat, leur rémunération (s'il en est) et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- Sadudin PLJAKIKJ quatre-vingts parts sociales	80
- Cindy KRIER épouse PLJAKIK vingt parts sociales	20
Total: Cent parts sociales	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cent cinquante euros (750,- €).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-2560 Luxembourg, 62, rue de Strasbourg.
- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- Est nommé gérant administratif pour une durée illimitée:
* Cindy KRIER épouse PLJAKIK, serveuse, demeurant à L-1130 Luxembourg, 33, rue d'Anvers.
- Est nommé gérant technique pour une durée illimitée:
* Fabrice MATRELLA, employé, demeurant à F-57700 Hayange (France), 18, rue de la Mine.

La société est engagée par la signature conjointe du gérant administratif et du gérant technique.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, ceux-ci doivent être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: PLJAKIKJ, KRIER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 octobre 2014. Relation: LAC / 2014 / 49772. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Référence de publication: 2014174442/63.

(140200234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

**Connect 4 Value, Société Anonyme,
(anc. Lux Valuation S.A.).**

Siège social: L-8308 Capellen, 89A, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 191.668.

L'an deux mil quatorze, le trois novembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Richard MAISSE, né le 27 mars 1974 à Arras (France), domicilié au 10, boucle du Milan, 57100 Thionville (France);

2) Monsieur Bruno FROMAGET, né le 22 juin 1984 à Ploemeur (France), domicilié au 11, Allée de la Libération, 57100 Thionville (France); et

3) Monsieur Vincent GARNIER, né le 05 décembre 1983 à Cherbourg (France), demeurant au 13, rue Marechal Foch, L-1527 Luxembourg),

ci-après nommés les Actionnaires,

ici représentés par Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, demeurant professionnellement 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu trois procurations lui données sous seing privé le 3 novembre 2014.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront attachées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les Actionnaires ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'ils représentent la totalité du capital social de la société anonyme "LUX VALUATION S.A." (la Société), société de droit luxembourgeois, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ayant son siège social à WestSide Village, Immeuble Aubépine, 89A, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, constituée suivant un acte notarié par le notaire instrumentaire, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les Actionnaires déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncent aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire et que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Changement de la dénomination de la société en «Connect 4 value» et modification afférente de l'article 1, paragraphe 1 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Paragraphe 1.** Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de «Connect 4 value» faisant le commerce sous l'enseigne «CAPIVAL LUX S.A.».

2. Changement de la disposition transitoire comme suit:

- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.

- La première assemblée générale annuelle se tiendra au plus tard le 7 février 2016.

3. Divers.

Ceci ayant été déclaré, les Actionnaires représentés comme indiqué ci-avant, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Actionnaires décident de changer la dénomination de la société en «Connect 4 value» et de modifier en conséquence l'article 1, paragraphe 1 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Paragraphe 1.** Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de «Connect 4 value» faisant le commerce sous l'enseigne «CAPIVAL LUX S.A.».

Deuxième résolution

Les Actionnaires décident de ne pas statuer sur le point 2 indiqué dans l'ordre du jour ci-dessus.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 novembre 2014. LAC/2014/51792. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Référence de publication: 2014174412/57.

(140199989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

IRE Hotel II HoldCo 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 158.137.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Référence de publication: 2014177701/10.

(140203560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Colombo Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 65.500.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COLOMBO HOLDINGS S.A.

Société Anonyme

SOFINEX S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014178363/13.

(140205277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.